

Par dépôt électronique¹ seulement

Le 29 juillet 2022

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation des Normes de conduite de Transport
Votre dossier : R-4162-2021
Notre dossier : R062095 YF-JC

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« Transporteur »), en suivi de la lettre de la Régie de l'énergie du 8 juillet 2022, transmet la présente dans le dossier décrit en rubrique.

La Régie a déposé les rapports de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (« l'IGOPP ») et demande au Transporteur d'offrir ses commentaires préliminaires à ces égards.

Le Transporteur accueille favorablement certaines des conclusions de l'IGOPP. Ainsi, pour certaines conclusions, le Transporteur est en mesure de comprendre le raisonnement de l'IGOPP en appui à ses recommandations. Avec le plus grand des égards, pour d'autres, les prémisses qui appuient certaines conclusions nous apparaissent diffuses. Le Transporteur n'est donc pas en mesure de commenter adéquatement certaines conclusions sans un complément d'information de la part de l'IGOPP.

Le Transporteur apprécierait qu'une séance de travail, en présence de tous les participants, soit fixée au moment qui conviendra à la Régie. À cette occasion, le Transporteur présenterait la preuve documentaire qu'il a déposée et serait accompagné des experts des firmes Guidehouse et Deloitte qui présenteraient leurs rapports. Les représentants de l'IGOPP seraient également présents afin de présenter leurs rapports. Il serait alors possible d'échanger avec les représentants

¹ Aucune copie papier ne sera transmise.

de l'IGOPP afin de mieux comprendre certains passages de leurs rapports et ce, dans l'objectif d'améliorer notre compréhension.

Advenant que la tenue d'une séance de travail en présence de l'IGOPP ne soit pas possible, le Transporteur souhaiterait procéder par une demande de renseignements. En raison de l'absence pour leurs vacances annuelles de presque tous les membres de l'équipe responsable de ce dossier, le Transporteur apprécierait que le dépôt de la demande de renseignement soit fixé, au plus tôt, au 15 septembre 2022.

Le Transporteur mentionne qu'il est ouvert à considérer toute modalité qui puisse accélérer ou simplifier le déroulement de la procédure, selon les vœux de la Régie

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette

/jg